

APPEL À CANDIDATURES POUR LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Élections des administrateurs pour l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2026

1. INTRODUCTION

Triathlon Canada (TC), l'organisme national régissant ce sport, sollicite actuellement des candidatures pour deux (2) des huit (8) postes d'administrateur, pour un mandat de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle (AGA) de Triathlon Canada de 2030.

Les candidats seront sélectionnés selon 1) un protocole tenant compte des restrictions géographiques et de genre prévues par les statuts et 2) le nombre de voix le plus élevé.

2. CANDIDATURES AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Conformément aux statuts, un comité des nominations a été nommé par le conseil d'administration afin de solliciter et d'examiner les candidatures aux postes d'administrateurs. Les membres du comité sont les suivants :

- Joy Weismiller, (présidente) membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Trevor Penner, membre du conseil d'administration de Triathlon Canada
- Paul Huyer, ancien administrateur de Triathlon Canada (externe)
- Tara Postnikoff – Membre du conseil d'administration de Triathlon Ontario (externe)
- Rachel Macatee, PDG par intérim (membre sans droit de vote)
- Peter McCrory, président du conseil d'administration de Triathlon Canada (membre sans droit de vote)

Le processus de mise en candidature débutera le 13 avril 2026. Le comité des nominations demande que les candidatures aux postes d'administrateurs soient soumises au plus tard le 18 mai 2026. Toutes les candidatures reçues avant la date limite seront évaluées à **la lumière du mandat du conseil d'administration** (annexe I), de **la politique de diversité du conseil d'administration** (annexe II) et des critères spécifiques énoncés ci-dessous. Le conseil d'administration présentera les candidats recommandés aux membres au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée générale annuelle.

3. CRITÈRES POUR LES CANDIDATURES DE 2026

Le comité des nominations a évalué les compétences, l'expérience et les besoins en matière de diversité du conseil d'administration et a identifié plusieurs besoins importants :

A. Critères essentiels : les compétences et l'expérience suivantes sont indispensables

- Connaissance du sport/parasport
- Expérience au sein d'un conseil d'administration
- Sens des affaires et sens financier
- Élaboration de politiques
- Engagement des parties prenantes
- Esprit d'équipe

B. Critères spécifiques : recherchés à l'heure actuelle

- Gouvernance et direction du conseil d'administration
- Comptabilité et finances
- Philanthropie et relations avec les donateurs
- Parrainage et marketing

C. Critères généraux

- Leadership
- Capital politique

4. ADMISSIBILITÉ

- A. Pour être éligible à l'élection au poste d'administrateur, une personne doit, conformément aux règlements de Triathlon Canada :
- Être âgée d'au moins 18 ans ;
 - être résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu ;
 - avoir la capacité légale de conclure des contrats ;
 - Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays ;
 - Ne pas être en état de faillite ; et
 - Ne pas faire l'objet de sanctions actives ou de mesures provisoires en vertu du Programme canadien pour la sécurité dans le sport (PCSS) ou d'un programme provincial pour la sécurité dans le sport.
- B. Les personnes suivantes ne peuvent pas être administrateurs :
- Une personne qui ne satisfait pas aux exigences de la présente politique de vérification de l'admissibilité ;
 - Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou pour son compte ;
 - Une personne qui occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant d'un membre ;
 - Une personne qui agit en tant que directeur de course, officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, pour le compte de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ;
 - Une personne qui est un parent (défini comme le père ou la mère biologique, le beau-père ou la belle-mère, le parent légal ou le tuteur) d'un athlète titulaire d'une carte de compétition internationale ; et
 - Une personne se trouvant en situation de conflit d'intérêts, telle que définie par les politiques fondamentales de la Société relatives au code de conduite et d'éthique et aux conflits d'intérêts.
- C. Toute personne jugée inéligible au poste d'administrateur pour les raisons suivantes restera inéligible pendant dix-huit (18) mois après la disparition du motif de disqualification :
- Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un prestataire ou un prestataire indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou pour son compte ;
 - Une personne qui agit en tant qu'officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, pour le compte de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ; ou
 - Une personne qui cesse d'être membre de l'équipe nationale d'élite et titulaire d'une carte de compétition internationale, dans le cas de l'administrateur athlète.
- D. La section 4.1 de l'article IV des statuts de Triathlon Canada stipule qu'au plus cinq (5) administrateurs peuvent être de la même identité de genre. Compte tenu de la composition actuelle du conseil d'administration de Triathlon Canada, toutes les identités de genre sont éligibles à l'élection à l'heure actuelle.

Au plus deux administrateurs peuvent résider dans la même province au moment de l'élection, à l'exclusion, pour plus de certitude, de l'administrateur-athlète. Un administrateur en poste réside au Manitoba, deux en Alberta et deux en Ontario. Par conséquent, un maximum d'un administrateur du Manitoba peut être élu et aucun de l'Alberta ou de l'Ontario. Un maximum de deux administrateurs de chaque autre province peut être élu.

- E. Les administrateurs doivent également se conformer aux procédures de sélection de Triathlon Canada, qui peuvent inclure la vérification du casier judiciaire. Après leur élection, les administrateurs disposent de soixante (60) jours pour se conformer aux procédures de sélection.

5. DÉPÔT DES CANDIDATURES ET PROCESSUS POUR 2026

- A. Les personnes souhaitant se présenter à un poste d'administrateur doivent faire l'objet d'une candidature, ce qui nécessite la soumission d'un formulaire de candidature signé et des pièces justificatives avant la date limite de dépôt des candidatures.
- B. Chaque candidat doit remplir et signer un **formulaire de candidature** et le soumettre au comité des nominations, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant ses qualifications, ses réussites, son expérience professionnelle et ses activités bénévoles. Les candidats peuvent également soumettre :
- Un **programme électoral** décrivant ce que le candidat souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Triathlon Canada – ce document peut être aussi détaillé ou précis que le candidat le souhaite
 - Une photo **d'identité**
 - Une **biographie** du candidat (300 mots maximum)
 - **Des témoignages** d'autres organisations ou d'autres personnes
- C. Les administrateurs sortants ne sont pas tenus (mais sont encouragés) à soumettre un formulaire de candidature et doivent informer le comité des nominations de leur intention de se présenter à la réélection avant la date limite de dépôt des candidatures. En l'absence de formulaire de candidature, les administrateurs sortants doivent fournir une courte biographie.
- D. Le comité des nominations procédera à une vérification préalable en examinant les qualifications du candidat, les compétences et qualités requises, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels ou tout autre élément important susceptible d'empêcher le candidat de s'acquitter avec succès des fonctions d'administrateur. Le comité des nominations pourra en outre mener un entretien individuel avec le candidat afin de déterminer son éligibilité.
- E. Le comité des nominations établira une liste restreinte de candidats, en s'assurant de leur éligibilité, et pourra procéder à des vérifications de références et à des entretiens. Le comité des nominations pourra également communiquer directement avec les candidats présélectionnés afin de discuter des rôles, des responsabilités et des attentes liés à la fonction d'administrateur.
- F. Le comité des nominations présentera un rapport final aux membres avant toute assemblée générale au cours de laquelle une élection aura lieu, afin d'identifier la liste de candidats qu'il privilégie.

- G. Les informations relatives aux candidats seront mises à la disposition des membres avant l'élection dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle.
- H. Les candidats peuvent également être invités à prononcer un bref discours lors de l'assemblée générale annuelle afin de présenter leur programme et de défendre leur candidature. Les discours seront limités à deux minutes maximum.

Les candidatures peuvent être soumises par e-mail, courrier postal ou service de messagerie à l'adresse suivante
avant **17 h (HNP) le 18 mai 2026**.

Triathlon Canada

à l'attention du Comité des nominations
121-1925, rue Blanshard
Victoria, Colombie-Britannique V8T 4J2
Courriel : Nominations@triathloncanada.com

ANNEXE I MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. INTRODUCTION

Huit (8) administrateurs sont élus au conseil d'administration pour un mandat de quatre ans. Parmi ces huit (8) administrateurs figure un (1) administrateur athlète. Triathlon Canada reconnaît les avantages d'un conseil d'administration diversifié et inclusif. La diversité des perspectives, des parcours et des expériences au sein du conseil contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, la composition du conseil doit répondre aux exigences de la *politique de diversité* du conseil.

2. MANDAT

Les administrateurs du conseil d'administration doivent :

- Défendre et incarner les valeurs de Triathlon Canada ;
- Agir dans le meilleur intérêt de Triathlon Canada ;
- se conformer à l'ensemble des dispositions du [Code de conduite des administrateurs de Triathlon Canada](#) ;
- ne pas avoir reçu de rémunération de Triathlon Canada au cours des dix-huit derniers mois, à l'exception du remboursement de dépenses directes ou d'une indemnité pour un rôle bénévole, tel que celui d'officiel technique ;
- Participer à des formations en gouvernance et/ou au perfectionnement professionnel, selon les besoins ;
- Veiller à la conduite éthique de l'organisation ;
- Être responsable de la gestion financière et de la viabilité de l'organisation ;
- Assister et participer activement à au moins 80 % des réunions du conseil d'administration prévues ;
- Siéger au moins à un (1) comité du conseil d'administration ;
- Contribuer à définir, faire progresser et suivre la vision, les priorités stratégiques et les progrès de l'organisation ;
- Approuver le plan stratégique de l'organisation et contrôler les performances par rapport à ce plan ; et

- Accomplir toute autre tâche qui pourrait être prescrite de temps à autre par le conseil d'administration.

3. COMPÉTENCES

Les compétences et l'expérience souhaitées chez les candidats au poste d'administrateur sont les suivantes (sans ordre de priorité) :

Connaissance du sport/parasport	Expérience au sein d'un conseil	Élaboration de politiques
Sens des affaires et sens des	Implication des parties prenantes	Esprit d'équipe
Philanthropie et relations avec les	Relations avec les pouvoirs publics	Gestion des risques
Marketing/communication	Gestion stratégique du changement	Entrepreneuriat
Comptabilité et finance	Leadership	Droit
Capital politique	Perspective sportive nationale	Parrainage et marketing

4. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Des responsabilités spécifiques seront attribuées en fonction des compétences de chaque administrateur et en cohérence avec celles-ci.

5. POUVOIRS

Les administrateurs disposent d'un droit de vote à part entière au sein du conseil d'administration.

6. TEMPS REQUIS

- Six (6) à huit (8) réunions du conseil d'administration par an, dont jusqu'à deux (2) en présentiel et les autres en ligne ;
- En moyenne, 3 à 4 heures par mois consacrées aux questions organisationnelles
- Le week-end de l'assemblée générale annuelle et la session annuelle de planification stratégique ;
- Réunions des comités (au moins quatre (4) par an et par comité) ; et
- Le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions de direction au sein de l'organisation.

ANNEXE II POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

La Politique de diversité du conseil d'administration de Triathlon Canada (« la Politique ») définit l'approche qui sera adoptée par le conseil d'administration (« le Conseil ») et les membres de Triathlon Canada en vue d'atteindre et de maintenir la diversité parmi les personnes recrutées, proposées, nommées ou élues au Conseil.

CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La Politique s'applique aux nominations, aux nominations et aux élections pour les postes au sein du Conseil. Elle s'applique également aux nominations et aux nominations effectuées par le Conseil pour les comités du Conseil.

Le Conseil s'engage également à encourager la diversité parmi tous les employés de Triathlon Canada et s'attend à ce que les principes de diversité et d'inclusion guident toutes les décisions en matière d'emploi et les décisions organisationnelles prises par le Conseil et au sein de Triathlon Canada.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil d'administration s'engage à créer au sein de Triathlon Canada une culture inclusive qui valorise et favorise le respect des différences au sein de notre communauté.

Triathlon Canada reconnaît les avantages d'un conseil d'administration diversifié et inclusif. La diversité des perspectives, des parcours et des expériences au sein du conseil contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, Triathlon Canada s'engage à accroître et à maintenir la diversité au sein du conseil.

Lorsqu'ils prennent des décisions concernant le recrutement, la nomination, la désignation et l'élection des administrateurs, les membres et le conseil d'administration veilleront à ce que la composition complète du conseil soit aussi diversifiée que possible en termes de genre ; d'identité ou d'expression de genre ; d'orientation sexuelle ; de race ; d'identité autochtone ou aborigène ; de nationalité ; de lieu d'origine ; d'ethnicité ; de couleur ; d'ascendance ; d'âge ; de capacités ; de compétences ; de parcours éducatif ou professionnel ; de statut socio-économique ; et de religion, de spiritualité ou de croyances.

RESPONSABILITÉ ET RENDU DE COMPTES

Sur la base des avis et des recommandations du comité de gouvernance, le conseil d'administration fixera tous les deux (2) ans, avant l'assemblée générale annuelle des membres, des objectifs et des critères de référence visant à accroître et à maintenir la diversité au sein du conseil d'administration. À tout moment, en fonction de la composition actuelle du conseil d'administration et des besoins de la société, les objectifs et les critères de référence peuvent se concentrer sur un ou plusieurs aspects de sa diversité.

Le comité des nominations rendra compte au conseil d'administration tous les deux (2) ans :

- les efforts de recrutement déployés pour attirer des candidats issus de milieux divers ;
- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des critères de référence convenus par le conseil d'administration ; et
- le processus utilisé pour les nominations au conseil d'administration et la prise en compte de la nécessité d'accroître la diversité au sein du conseil.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique, le processus de recrutement et de nomination feront l'objet d'une révision au moins tous les deux (2) ans.